

Fiche n°4

Démétropolisation – point d’avancement et perspectives de relance

En cohérence avec les annonces du Comité interministériel de la transformation publique du 14 novembre 2019, une démarche de transfert de services de la région Île-de-France et des grandes métropoles vers les territoires ruraux et péri-urbains, portant sur 2 500 emplois de la DGFIP, a été engagée, avec deux composantes :

- une réflexion interne sur le périmètre des missions à délocaliser , les modalités et le calendrier envisageables ;
- un appel à candidatures auprès des collectivités locales visant à choisir les territoires désireux d’accueillir ces services. Un comité de sélection des candidatures, associant les organisations syndicales de la DGFIP, a procédé, sur la base de critères partagés, de nature socio-économique, immobilière et RH, à une proposition de classement de plus de 400 dossiers de collectivités candidates. Le Ministre a annoncé le 29 janvier dernier, une liste de 50 collectivités retenues, et une deuxième liste d’une vingtaine de collectivités à sélectionner.

La crise sanitaire a interrompu les chantiers de transformation, dont celui de démétropolisation.

I- Situation du chantier à la veille de la crise sanitaire

Avant la crise sanitaire, plusieurs échéances étaient prévues pour relancer les travaux à l’issue des élections municipales :

Pour les 50 collectivités dont la candidature a été retenue dans la première vague :

→ La confirmation par les nouveaux élus de leur proposition d’accueil de services de la DGFIP, étant précisé qu’à l’issue du premier tour des élections municipales, 58 % des maires des 50 collectivités retenues ont été réélus (6 % ont un nouveau maire), 50 % des maires pour les 40 collectivités suivantes (5 % ont un nouveau maire).

→ Des échanges bilatéraux avec les Maires concernés pour préciser les projets immobiliers et les conditions d’accueil des agents.

La relance des travaux du comité pour sélectionner une seconde vague de collectivités :

→ La confirmation du maintien des candidatures par les élus ;

→ La réunion du comité de sélection initialement programmée en avril.

Une réunion de l’ensemble des Maires des communes retenues devait être organisée pour préciser les perspectives d’identification des services concernés, ainsi que le calendrier d’installation des nouveaux services.

Parallèlement, les travaux étaient menés en administration centrale, avec les services métiers, pour déterminer la nature des missions et des services à transférer, opérer l'appariement entre les services concernés et les collectivités retenues, le calendrier des transferts et la volumétrie des emplois.

II- Les perspectives de reprise du chantier

Le succès de l'appel à candidatures se mesure par le nombre de candidatures reçues (plus de 400 dossiers, répartis sur tout le territoire, représentatifs de la diversité des collectivités locales) et le maintien d'un grand nombre d'entre elles après la publication de la première liste fin janvier.

La reprise attendue du chantier de démétropolisation nécessite de tenir compte des enseignements de la crise et de sa gestion qui impactent et confortent la démarche, notamment :

- La confirmation, voire accélération de la capacité à travailler à distance, en réseau et l'accélération de la « déterritorialisation » des missions ;
- L'intérêt de sortir des services de la région parisienne et des métropoles (concentration de la population, transports) ;
- Le renforcement de l'aspiration de certains à vivre en dehors de grandes métropoles, dans des villes moyennes ou plus petites, cœur de cible de la démarche.

Modalités de reprise et calendrier :

Vis-à vis des collectivités retenues et des candidates pour la deuxième liste :

La relance d'un processus mené en lien étroit avec les Maires des communes candidates ou retenues suppose d'abord un contact avec les élus nouvellement désignés pour préciser les conditions d'accueil des nouveaux services (travaux techniques et immobiliers), dans la foulée des élections municipales.

Un échange avec les élus des autres collectivités, organisé à l'issue du second tour des élections municipales, va permettre de confirmer le maintien des candidatures.

Enfin, le comité de sélection, associant des Préfets, des représentants de l'ANCT, de la DGAFP et du CGEPI, et des organisations syndicales se réunira en septembre pour déterminer la deuxième liste annoncée par le ministre.

S'agissant des métiers concernés :

Le dialogue avec les représentants du personnel va continuer.

Sur le plan fonctionnel, les travaux sur la nature des missions, le type de services à transférer et le calibrage des emplois, l'accompagnement des agents et des cadres concernés, seront poursuivis, et feront l'objet le moment venu d'une concertation.

L'articulation entre la démarche d'ensemble, et les projets initiés par les Directeurs dans le cadre du NRP, notamment pour les directions des grandes métropoles sera recherchée.

Enfin, sur le plan juridique, des modifications réglementaires pourront également intervenir.

S'agissant de l'accompagnement des agents et des cadres :

Il est rappelé que la démarche consiste à réimplanter des emplois au fil des départs naturels de leurs titulaires.

L'installation des nouveaux services sera par ailleurs progressive pour permettre aux agents de s'inscrire dans les mouvements de mutation nationaux et locaux.

Les changements d'affectation des agents qui pourraient résulter de ces opérations, seront systématiquement accompagnés et les situations individuelles seront prises en compte.

Le projet de transfert des services comportera des solutions RH appropriées respectant au mieux les intérêts personnels et professionnels des agents concernés.